

Intitulé du Projet : Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité.
(APA Nagoya II)

Appel à consultation pour le :

Renforcement du cadre juridique et institutionnel en matière d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles associées à ces ressources

Référence : Quantum Project ID 01000687

TERMES DE RÉFÉRENCES

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse : projetapain@environnement.gov.ma . L'équipe du projet répondra par courrier électronique, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires, sans mentionner l'auteur de la question.

I. Contexte de l'étude

La mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Maroc revêt une importance cruciale pour la protection et la valorisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels du pays. Le Protocole de Nagoya, adopté en 2010 dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique, vise à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, tout en respectant les droits des communautés locales qui détiennent des connaissances traditionnelles associées à ces ressources.

Le Maroc a signé le Protocole de Nagoya sur l'APA de la CDB en 2011. Afin de réduire les menaces pesant sur la biodiversité et de s'attaquer aux causes de la perte de biodiversité dans le pays, conformément au troisième objectif de la CDB, le gouvernement du Maroc s'est engagé dans plusieurs projets et processus avec le soutien de différentes organisations donatrices, notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Ces imitatifs ont contribué à l'élaboration des outils législatifs, notamment un projet de loi sur l'APA.

Bien que le Maroc ait ratifié le Protocole de Nagoya sur l'APA février 2022, le projet de loi APA n'a pas encore été approuvé. Certains des textes d'application de la loi APA doivent être développés et discutés avec les principales parties prenantes pour leur validation et leur adoption. En outre, l'Autorité Nationale Compétente (ANC) incluant les comités sectoriels spécifiques (agriculture, maritime, eaux et forêts, et micro-organismes), n'est pas encore opérationnelle et son règlement interne doit encore être défini.

Au vu de cette situation, il est essentiel de disposer d'un cadre juridique et institutionnel solide dont la priorité est accordée à l'établissement et la consolidation des éléments du cadre juridique et institutionnel national en matière d'accès et de partage des avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées est donc fondamentale qui permettra une implémentation efficace de ce Protocole au Maroc, mais aussi de promouvoir la recherche et le développement (R&D) sur les ressources génétiques en se basant sur des chaînes de valeur durables pour le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Face à ces défis et opportunités, cette consultation est indispensable pour renforcer le cadre juridique et institutionnel nécessaire à une mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya au Maroc. Elle permettra de combler les lacunes actuelles en fournissant des recommandations concrètes pour la consolidation du projet de loi et la mise en place de textes réglementaires complémentaires.

II. Objectif de l'étude et description des prestations demandées

1. Objectif général :

L'objectif global de cette consultation est de finaliser les travaux relatifs à l'élaboration du cadre juridique en matière d'Accès et du Partage des Avantages (APA), (loi et textes d'application y afférents) et contribue à la définition du cadre institutionnel chargé de la mise en oeuvre des lois et règlements relatifs à l'APA. Cela comprend la proposition des textes réglementaires qui doivent inéluctablement accompagner la loi pour pouvoir l'implémenter efficacement sur le terrain.

2. Objectifs spécifiques :

- Soutenir la revue du projet de loi APA et des textes d'application nécessaires pour fournir une base juridique claire et cohérente aux activités d'APA. Cela inclut la proposition des moutures de textes réglementaires qui doivent accompagner la loi pour son application tels que le règlement intérieur de la Commission Nationale des Ressources Génétiques (CNRG), les directives pour le système de protection des savoirs traditionnels et des mécanismes de partage des avantages en assurant que les éléments juridiques reflètent les besoins et réalités du terrain ;
- Conduire une étude d'impact réglementaire complète et rigoureuse pour le projet de loi sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage des Avantages (APA), en conformité avec le décret n° 2.17.585, afin d'évaluer les conséquences économiques, sociales, environnementales, institutionnelles et administratives de ce projet de loi.
- Concevoir une approche pilote pour le traitement des demandes de ressources génétiques, incluant la négociation et la validation des modèles de contrats d'APA à travers des simulations. L'objectif est de tester et d'ajuster les mécanismes de mise en oeuvre pour enrichir les éléments du cadre juridique en suspens ;
- Développer et fournir un programme de plaidoyer stratégique pour favoriser l'adoption finale du projet de loi APA et de ses règlements connexes. Cet objectif inclut la conduite de consultations auprès des principales parties prenantes sur la base du projet de loi APA existant, afin d'obtenir leur soutien politique et d'intégrer les résultats de l'étude d'impact réglementaire pour garantir que le cadre juridique reflète les besoins et les réalités du terrain.

3. Consistance des Prestations :

Pour répondre aux objectifs susmentionnés, la consultation doit accomplir les tâches suivantes :

Mission 1 : Établissement d'un programme de plaidoyer stratégique défini pour favoriser l'adoption des éléments du cadre juridique et institutionnel de l'APA.

Cette mission consiste à développer et à mettre en œuvre un programme de plaidoyer stratégique pour favoriser l'adoption finale du projet de loi APA et de ses règlements connexes. Il est essentiel d'obtenir le soutien des principales parties prenantes et d'intégrer les résultats de l'étude d'impact réglementaire. Ceci sera réalisé avec les activités suivantes :

- Mener des consultations supplémentaires et des activités de sensibilisation (des réunions bilatérales et un atelier avec les décideurs politiques et les parties prenantes) pour le plaidoyer politique lié au cadre juridique national APA pour favoriser l'adoption des éléments juridique et institutionnel de l'APA ;
- Élaborer une stratégie de plaidoyer pour promouvoir l'adoption du projet de loi APA en intégrant les résultats de l'étude d'impact règlementaire et des entretiens avec les parties prenantes.

Mission 2 : Établissement de la Commission Nationale des Ressources Génétiques (CNRG) en tant qu'autorité nationale compétente en matière d'APA

Cette mission vise à établir la Commission Nationale des Ressources Génétiques (CNRG), qui devrait devenir l'Autorité Nationale Compétente (ANC) en matière d'APA, en définissant clairement son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement. La mise en place de la CNRG est essentielle pour centraliser la gestion et la supervision des activités liées aux ressources génétiques. Les activités suivantes seront menées pour rendre opérationnel la CNRG et sa nomination en tant que (ANC) en matière d'APA :

- Elaborer un texte réglementaire relatif à la création de la Commission Nationale des Ressources Génétiques et aux points de contrôle ;
- Consulter les principales parties prenantes (par exemple, le gouvernement, la communauté scientifique et la société civile) pour évaluer leur intérêt et les sensibiliser à la pertinence du CNRG/ANC dans la mise en œuvre du protocole Nagoya au Maroc ;
- Rédiger une proposition de règlement intérieur pour la CNRG en définissant clairement son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement ;

- Élaborer un plan de mise en place de la CNRG incluant des formations pour les membres et des simulations pilotes liées à l'utilisation de ressources génétiques cibles du projet ;
- Définir un mécanisme d'évaluation continue pour surveiller et évaluer l'efficacité des activités de la CNRG ;
- Sous réserve que la réglementation actualisée soit approuvée, soutenir une préformation des entités membres de la future CRNG, des quatre comités sectoriels spécifiques (agriculture, maritime, eaux et forêts, et micro-organismes), et le processus de désignation du CNRG en tant que ANC sur l'APA, conformément aux articles du Protocole de Nagoya y faisant référence.

Mission 3 : Réalisation d'une étude d'impact règlementaire du projet de loi APA

Cette mission consiste à réaliser une étude d'impact règlementaire du projet de loi APA conformément aux dispositions du décret n° 2.17.585 relatif à l'étude d'impact devant accompagner certains projets de loi pour évaluer les conséquences économiques, sociales, environnementales, institutionnelles et administratives de ce projet de loi, proposer des mesures spécifiques d'ordres juridiques et institutionnelles (textes d'application) pour assurer la mise en œuvre efficace du projet de loi après son adoption et les effets et les répercussions induits par lesdites mesures.

La mission doit se capitaliser sur une ébauche d'une étude d'impact règlementaire qui a été élaborée et devra être renforcée par des éléments supplémentaires.

Mission 4 : Élaboration des éléments du cadre juridique et institutionnel national en matière d'APA

La dernière mission consiste à consolider le projet de loi et de proposer les textes d'application nécessaire pour établir un cadre de mise en œuvre clair et cohérent, en garantissant que les éléments juridiques reflètent les besoins et les réalités du terrain. Ceci sera réalisé par les activités suivantes :

- Consolider le projet de loi APA en tenant compte des dernières dispositions nationales et internationales en matière du protocole de Nagoya ;
- Proposer des moutures des textes d'application devant accompagner le projet de loi APA dans son processus d'adoption ;
- Organiser des réunions avec les parties prenantes clés pour finaliser les éléments juridiques ;
- Accompagner le Département du Développement Durable lors de discussion sur le projet de loi APA et de ses règlements connexes auprès des autorités compétentes.

4. Les livrables à fournir par le Prestataire :

N° Livrables	Détails du livrable	Délai de remise après la signature du contrat (jours)
Mission 0 : Note méthodologique		
Méthodologie de travail (L0)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition des objectifs, de la consistance et du chronogramme de la prestation ; ▪ Définition de la méthodologie de travail et des outils de travail. 	15 jours
Mission 1 : Établissement d'un programme de plaidoyer stratégique défini pour favoriser l'adoption finale de tout élément du cadre juridique et institutionnel de l'APA		
L1. Stratégie de plaidoyer	Stratégie de plaidoyer, incluant les actions, les cibles, et les messages clés pour promouvoir l'adoption du projet de loi APA	30 jours
L2. Rapport des consultations supplémentaires	Comptes rendus des consultations et activités de sensibilisation additionnelles, détaillant les discussions et les engagements des parties prenantes incluant les enseignements dégagés	60 jours
Mission 2 : Établissement de la Commission Nationale des Ressources Génétiques (CNRG) en tant qu'autorité nationale compétente en matière d'APA		
L3. Projet de décret et règlement intérieur	Document du projet de décret révisé et proposition de règlement intérieur, définissant le rôle, les responsabilités et les modalités de fonctionnement de la CNRG	60 jours
L4. Plan de mise en place de la CNRG	Plan détaillé pour la mise en place de la CNRG, incluant un calendrier, les ressources nécessaires et les formations prévues	90 jours
L5. Rapports de consultations	Rapport détaillé des consultations avec les parties prenantes, incluant leurs intérêts, préoccupations, et suggestions	90 jours
Mission 3 : Réalisation d'une étude d'impact réglementaire du projet de loi APA		
L6. Étude d'impact réglementaire du projet de loi APA	Rapport de l'étude d'impact réglementaire du projet de loi APA	120 jours
Mission 4 : Mise à jour et finalisation des éléments du cadre juridique national en matière d'APA		
L7. Dossier juridique complet sur l'APA	Projet de loi consolidé avec proposition des moutures de textes réglementaires complémentaires	150 jours
L8. Rapport de l'atelier de validation	Rapport de l'atelier avec les parties prenantes, incluant les suggestions, discussions, et les décisions finales concernant les textes juridiques	180 jours
Rapport de synthèse final et la présentation finale de la prestation (LF)		

N.B : L'ensemble des livrables, présentations, rapports doivent être produits en français, soumis sous format électronique (Word, pdf et PPT...) et rendus au maître d'ouvrage en versions provisoires et définitives.

Le prestataire devra également établir un rapport de synthèse (LF) (3 exemplaires), en format papier et numérique, des prestations fournies en nombre et en consistance à la fin de la prestation en langue française.

5. Liste des ateliers à organiser pour l'ensemble des missions

Le prestataire est tenu à planifier en parfaite concertation avec le maître d'ouvrage, les réunions de travail (concertation & suivi) et les ateliers relatifs à cette consultation.

Les ateliers et sessions de travail à organiser ci-dessous constituent une proposition indicative pour la réalisation des missions mentionnées, afin de garantir la participation active et la contribution des principales parties prenantes aux différents processus.

- **Mission 1 :**
 - Réunions de consultation et validation de la stratégie de plaidoyer
- **Mission 2 :**
 - Atelier de consultation et validation du projet de décret de la CNRG avec son règlement intérieur
- **Mission 4 :**
 - Atelier de validation des éléments du cadre juridique et institutionnelle (Projet de loi consolidé, Proposition de textes réglementaires complémentaires, ...)

N.B : Tous les frais relatifs à l'organisation des ateliers, impressions seront comptabilisés et rapportés dans l'offre financière du Prestataire. Le choix des locaux qui abriteront les ateliers fera l'objet de concertation préalable avec le maître d'ouvrage.

Mis à part les ateliers précités, des réunions de travail seront organisées tout au long de la consultation pour faciliter la collecte des données, l'identification des besoins, l'ajustement des approches et l'atteinte des résultats.

6. Examen et validation des livrables :

Toutes les prestations seront suivies et facilitées par le maître d'ouvrage à travers la coordination nationale du Projet « APA II » et la Direction du Climat et de la Biodiversité du Département du Développement Durable.

Le développement des prestations, ainsi que l'examen et la validation des livrables, se feront dans le cadre des travaux de l'équipe du projet « APA II » et du sous-comité National de la Diversité Biologique, qui inclut tous les acteurs locaux concernés par cette thématique.

Les livrables de chaque étape seront transmis par le prestataire au maître d'ouvrage pour un examen initial de 10 jours, avant d'être partagés avec le comité de suivi local. Cet examen pourra entraîner des ajustements avant la transmission au comité.

Une fois le livrable transmis aux acteurs, un atelier de présentation des résultats sera organisé dans un délai maximal de 15 jours. Le prestataire devra fournir la présentation PPT de l'atelier pour validation par le maître d'ouvrage.

Le prestataire sera responsable de la prise de notes lors de l'atelier de présentation des résultats, de l'élaboration du compte rendu et de l'actualisation des livrables en fonction des remarques du comité, dans un délai de 7 jours après l'atelier.

7. Confidentialité et propriété des études

L'attributaire s'engage à maintenir la confidentialité des informations qui lui seront communiquées dans le cadre de cette consultation. Tous les documents et rapports produits par l'attributaire seront la propriété exclusive du Département du Développement Durable, du PNUD, et des parties prenantes désignées par le maître d'ouvrage.

8. Modalités de règlement

Les paiements sont en fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence en différentes tranches :

- 10 % après la validation des livrables L0 ;
- 40 % après la validation des livrables L1, L2 et L3 ;
- 30 % après la validation des livrables L4, L5 et L6 ;
- 20 % après la validation des livrables L7, L8 et LF ;

9. Exonération de la TVA

Le paiement sera effectué hors taxe, et le PNUD s'assurera de fournir une attestation d'exonération de TVA sur les prestations réalisées, signée par les autorités compétentes.

10. Modalités de soumission des offres

Les bureaux d'études sont invités à soumettre leurs offres soit par un dossier physique, soit par une soumission numérique, conformément aux modalités ci-dessous, **avant le vendredi 09 août 2024 à 15h00** :

-- Dossier physique --

Les dossiers scellés doivent être déposés au **Secrétariat de la Direction du Climat et de la Biodiversité**, situé au siège du Département du Développement Durable à RABAT, à l'adresse suivante : N°9, Avenue Al Araar, 420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat.

Le dossier global scellé doit être intitulé : « Appel à consultation relatif au renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'APA _Nom du bureau d'études » et se composer de deux enveloppes scellées :

1. Une première enveloppe contenant l'offre technique et le dossier administratif, avec l'intitulé : « Appel à consultation relatif au renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'APA – Offre technique et dossier administratif _ Nom du bureau d'études ».
2. Une deuxième enveloppe contenant l'offre financière signée et cachetée, avec l'intitulé : « Appel à consultation relatif au renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'APA – Offre financière _ Nom du bureau d'études ».
3. Un support USB contenant l'offre technique et le dossier administratif au format numérique (PDF) doit également être inclus.

Ou

-- Dossier numérique --

Les offres peuvent être soumises en format PDF à l'adresse suivante : projetapaii@environnement.gov.ma

Les soumissions doivent se faire en deux e-mails séparés :

1. Un premier e-mail contenant l'offre technique et le dossier administratif, avec l'intitulé : « Appel à consultation relatif au renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'APA – Offre technique et dossier administratif _ Nom du bureau d'études ».

2. Un deuxième e-mail contenant l'offre financière signée et cachetée, avec l'intitulé : « Appel à consultation relatif au renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'APA – Offre financière _ Nom du bureau d'études ».

Remarque : Lors du partage de liens cloud, il est impératif de choisir des liens sans date d'expiration. En cas d'expiration du lien rendant le contenu inaccessible, l'offre sera automatiquement rejetée.

11. Durée de la consultation

La durée de la consultation est fixée à six (06) mois à compter de la date de signature du contrat.

III. Règles de consultation

1. Conditions requises des concurrents

Seuls peuvent participer à la présente Consultation les bureaux d'études spécialisés conformément aux qualifications sollicitées ci-dessous.

2. Qualifications et expériences requises de l'équipe technique

L'équipe, qui sera chargée de l'exécution des prestations de la présente étude, devra comporter des profils de formation adéquate, permettant de réaliser le travail dans de bonnes conditions.

Les membres de cette équipe doivent avoir une expérience confirmée dans le domaine de la biodiversité, l'écologie, le droit environnemental et la Convention sur la Diversité Biologique, avec une maîtrise des outils et mécanismes juridiques relatifs au Protocole de Nagoya.

L'équipe des consultants (es) doivent justifier des expériences similaires pour le compte du secteur public ou privé ou ayant participé à des travaux de conseil et/ou recherche confirmés en matière de mise en œuvre du Protocole de Nagoya et de la Convention pour la Diversité Biologique.

L'équipe doit être encadrée par un professionnel ayant une expérience probante, d'au moins Dix (10) ans, dans le domaine de la gouvernance environnementale et de la biodiversité. Il sera désigné comme « Chef(fe) de l'équipe » ;

a) Chef (fe) de l'équipe des experts :

Plus précisément, les responsabilités du chef (fe) d'équipe incluent, mais ne se limitent pas à :

- Diriger le processus de collecte de données et d'informations nécessaires pour la réalisation de l'étude ;
- Diriger, encadrer et veiller à la conformité de la mission d'inventaire de la biodiversité urbaine ;
- Diriger et superviser l'élaboration des différents livrables de l'étude ;
- Organiser les consultations/ateliers programmés et veiller à leur réussite ;
- Assurer la gestion ponctuelle et efficace des activités telles que programmées.

Le/La chef (fe) de l'équipe des experts devra disposer des qualifications suivantes :

- **Diplôme d'études universitaires, de niveau minimum Bac+5** en biodiversité – écologie – environnement ou dans un domaine connexe ;
- **Au moins 10 ans d'expérience** professionnelle dans un domaine en rapport avec la prestation : Biodiversité, écologie, Droit de l'environnement et/ou de ressources naturelles et mise en œuvre Accords Multilatéraux Environnementaux ;
- Une bonne connaissance des questions relatives à la Convention sur la Diversité Biologique et au Protocole de Nagoya ou liées aux Accords Multilatéraux Environnementaux et ayant participé à **au moins trois études ou trois projets** dans ces domaines de compétences.

b) L'équipe des experts :

Cette équipe comprendra au moins les 2 profils suivants :

- ➔ Un(e) expert (e) juridique spécialisé(e) ayant un **Diplôme d'études universitaires, de niveau minimum Bac+5** dans le droit de l'environnement au Maroc et de la biodiversité, maîtrisant les deux langues Arabe et français et ayant une expérience professionnelle **d'au moins 10 ans** et ayant participé à **au moins trois études ou trois projets dans le domaine** de la biodiversité et de gestion des ressources naturelles ; Elle/il sera chargé(e) de mener l'étude sur la finalisation du cadre juridique APA.
- ➔ Un(e) expert (e) ayant un **Diplôme d'études universitaire, de niveau minimum Bac+5** en gouvernance environnementale internationale et en cadres multilatéraux sur la biodiversité et ayant une expérience professionnelle **d'au moins 5 ans** et ayant participé à **au moins deux études ou deux projets dans le domaine** du Protocole de Nagoya ou

dans des Accords Multilatéraux Environnementaux ; Elle/il sera chargé(e) d'apporter une expertise technique pour l'étude sur la finalisation du cadre juridique APA.

Exceptionnellement, le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander le remplacement d'un ou plusieurs membres de l'équipe au cours de l'exécution de leur mission. Le Contractant devra pourvoir leur remplacement par le recrutement d'un professionnel de qualité au moins égale, et ce dans un délai maximum de huit (8) jours. Le contractant peut également désigner le chef d'équipe en tant qu'expert pour l'un des deux profils cités dans la section 2.b).

Le cas échéant, le changement d'un membre de l'équipe par le contractant, doit être de même profil et notifié au maître d'ouvrage dans un délai maximum de huit (8) jours.

3. Composition des réponses à la présente consultation

Toute réponse doit être constituée des trois composantes suivantes :

- A. Dossier administratif
- B. Offre technique
- C. Offre financière

A. Dossier administratif :

- Lettre de soumission au Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable – Département du Développement Durables confirmant l'intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) ;
- Une déclaration sur l'honneur (Cf. Annexe n°1).
- Les présents Termes de références paraphés sur toutes les pages et signés à la dernière page avec la mention manuscrite "lu et accepté".

B. Offre technique :

- Fournir une note méthodologique et un chronogramme indiquant la manière dont l'équipe du projet approchera et effectuera le travail ;
- Présenter la liste nominative de l'équipe affectée aux différentes missions de l'étude mettant en avant leurs profils, leurs qualifications professionnelles, et l'expérience acquise dans leur domaine conformément aux termes de référence ; Cette liste est accompagnée par des copies des diplômes, les curriculum vitae détaillés, datés et cosignés par les intervenants et le concurrent.

C. Offre financière

Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par mission. L'offre financière doit être datée et signée. Les prix rémunèrent toutes les sujétions dues à étude telle que définie dans la présente consultation et à la mobilisation des experts.

Le prestataire est sollicité de remettre un bordereau des prix (modèle ci-dessous) signé, cacheté et daté ;

Le prestataire doit également renseigner l'acte d'engagement (Cf. Annexe n°2).

L'offre financière est remise dans un pli séparé fermé, cacheté et portant la mention « offre financière ».

Désignation des prestations	Unité	Prix unitaire en MAD (hors TVA)	
		En chiffre	En lettre
Mission 0 : Note méthodologique			
Méthodologie de travail (L0)	Forfait		
Mission 1 : Programme de plaidoyer stratégique			
L1. Stratégie de plaidoyer	Forfait		
L2. Rapports des consultations supplémentaires	Forfait		
Mission 2 : Commission Nationale des Ressources Génétiques (CNRG)			
L3. Projet de décret et règlement intérieur	Forfait		
L4. Plan de mise en place de la CNRG	Forfait		
L5. Rapports des consultations	Forfait		
Mission 3 : Cadre juridique national en matière d'APA			
L6. Dossier des éléments juridiques APA	Forfait		
L7. Rapport de l'atelier de validation	Forfait		
Rapport de synthèse final et présentation finale de la prestation (LF)	Forfait		
Montant total HT			
Montant de la TVA (20 %)			
Montant total TTC			

IV. Critères d'évaluation de la consultation :

L'examen des offres sera effectué par une commission de Consultation désignée à cet effet. La sélection se fera en trois étapes :

- **Etape 1** : Vérification des dossiers administratifs des concurrents ;
- **Etape 2** : Examen et évaluation des offres techniques pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 1, une note technique sera attribuée sur la base de l'« Offre technique » ;
- **Etape 3** : Évaluation financière sur la base de « l'offre financière » pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 2.

Etape 1 : Vérification des dossiers administratifs et techniques des concurrents

Les offres dont les dossiers administratifs et techniques sont incomplets seront rejetées.

Etape 2 : Examen et évaluation des offres techniques

Chaque offre technique relative à un dossier accepté au titre de l'étape 1 sera évaluée et une notation technique (Nt) lui sera attribuée en se basant sur la répartition suivante :

Critères de l'évaluation technique	Points
Démarche méthodologique	30
Méthodologie non conforme, ne répondant pas aux termes de référence : 0 point	
Méthodologie répondant strictement aux termes de référence : 20 points	
Méthodologie améliorée par rapport aux termes de référence (innovante avec un apport substantiel) : 30 points	
Total (C1)/30

Qualité de l'équipe proposée pour la réalisation de l'étude	Barème	Documents de base	Note sur 70
Chef (fe) du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 10 ans d'expérience ; • 3 références ; 	Nt1 : 40	- CV - Diplôme	- Profil conforme : 40 points - Profil non conforme : 0 points
Expert (e) 1 <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 10 ans 	Nt2 : 20	- CV - Diplôme	- Profil conforme : 20 points

d'expérience ; • 3 références.			- Profil non conforme : 0 points
Expert (e) 2 • Au moins 5 ans d'expérience ; • 2 références.	Nt3 : 10	- CV - Diplôme	- Profil conforme : 10 points - Profil non conforme : 0 points
Total (C2)		/70
Total global Nt		/100

Notation des Experts :

Profils de l'équipe proposée	Qualifications	Barème
Chef (fe) du projet: (40 points)	Formation académique : Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifiques) en biodiversité, Droit de l'environnement, écologie ou toute autre discipline similaire, avec spécialisation en gestion des ressources naturelles (Bac + 5 ou plus : 5 points/ moins de bac +5 : 0 points)	5
	Expérience Professionnelle générale : (+20 ans à 15 ans : 10 points/ moins de 15 ans à 10 ans : 5 points/ moins de 10 ans : 0 points)	10
	Une solide expérience dans la réalisation d'études liées à la gestion des ressources naturelles et à la biodiversité. Une bonne connaissance de la Convention sur la Diversité Biologique et du Protocole de Nagoya serait un atout. • Aucune expérience : 0 points • Expérience modérée : 10 points • Expérience élevée : 15 points	15
	Une expérience démontrée dans la réalisation de prestations spécifiques portant sur l'accès et l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés ou similaires au présent appel à consultation, (2 points par prestation) / moins de 3 projets ou 3 études dans ces domaines de compétences : 0 points)	10
Expert (e) 1 (20 points)	Formation académique : Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifique) en biodiversité – écologie – Droit de l'environnement, sciences de la vie et de la terre ou dans un domaine	5



	connexe ou toute autre discipline similaire, avec spécialisation en gestion des ressources naturelles (Bac + 5 ou plus : 5 points/ moins de bac +5 : 0 points)	
	Une solide expérience professionnelle dans un domaine en rapport avec la prestation : Biodiversité, écologie, gouvernance de l'environnement et/ou de ressources naturelles et mise en œuvre conventions environnementales internationales au Maroc (+20 ans à 15 ans : 10 points/ moins de 15 ans à 10 ans : 5 points/ moins de 10 ans : 0 points)	5
	Une expérience démontrée dans la réalisation de prestations spécifiques portant sur l'accès et l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés ou similaires au présent appel à consultation, (2 points par prestation) / moins de 3 projets ou 3 études dans ces domaines de compétences : 0 points)	10
Expert (e) 2 (10 points)	Formation académique : Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifique) en biodiversité – écologie – environnement, sciences de la vie et de la terre ou dans un domaine connexe ou toute autre discipline similaire, avec spécialisation en gestion des ressources naturelles (Bac + 5 ou plus : 5 points/ moins de bac +5 : 0 points)	5
	Une expérience démontrée dans la réalisation de prestations spécifiques portant sur l'accès et l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés ou similaires au présent appel à consultation, (2 points par prestation) / moins de 2 projets ou 2 études dans ces domaines de compétences : 0 points)	5

La note technique global est la somme des notes C1 et C2

Motifs d'élimination des offres techniques :

1. Absence de l'une des pièces constituant l'offre technique ;
2. L'obtention d'une note technique globale Nt strictement inférieure à 70/100 points ;
3. En cas de manque d'un profil dans l'équipe ;

Etape 3 : Évaluation technico-financière pour les offres ayant été retenues au titre de l'Etape 2

Seules les offres ayant été retenues au terme de l'étape 2 seront éligibles à l'évaluation financière.

Il sera retenu le concurrent ayant présenté l'offre la mieux-disante, correspondant à la note globale (Ng) la plus élevée déterminée comme suit :

$$N_g = N_t \times 0.7 + N_f \times 0.3$$

Nt étant la note technique obtenue au titre de l'étape 2 et Nf la note financière calculée comme suit :

$$N_f = 100 \times F_o / F$$

Où :

Fo est le montant de l'offre la moins-disante,

F le montant de l'offre du concurrent

ANNEXE 1

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert**

Objet de l'appel à consultation : **Renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'APA.**

Maître d'ouvrage : **Département du Développement Durable**

Passé en application des dispositions fixées par le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « *Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité (APA II)* » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (Project ID : 01000687) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A- Pour les personnes physiques

Je soussigné.....(Prénom, Nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :.....

Affilié à la CNSS sous le n°.....

N° de patente.....

N° du décompte courant postal-bancaire ou à la TGR(RIB)

Déclare sur l'honneur :

- 1) M'engage à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlent de mon activité professionnelle ;
- 2) M'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter que sur 50% de la totalité de la prestation ; et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par le descriptif des missions demandées du présent document de termes de référence.
- 3) M'engage de ne pas recourir à la fraude ou à la corruption, ou de faire des dons, des promesses ou des présents en vue d'influer sur les procédures de conclusion de la présente consultation.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait

à.....le.....

ANNEXE 2

ACTE D'ENGAGEMENT

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert**

Objet de l'appel à consultation : **Renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'APA.**

Maître d'ouvrage : **Département du Développement Durable**

Passé en application des dispositions fixées par le Département du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « *Consolidation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité (APA II)* » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (Project ID : 01000687) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A) Pour les personnes physiques :

Je soussigné :

Agissant en mon nom et pour mon propre compte,

en qualité de ,

Adresse du domicile

à

Affilié à la C.N.S.S sous le n°

Inscrit au registre de commerce de sous le n°

N° de Taxe professionnelle

CIN n°

N° de téléphone :

Adresse électronique :

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés (Ci-joint la décision des organes sociaux ou de la procuration valablement établie) :

Après avoir pris connaissance du dossier de cet appel à consultation et obtenu du Maître d'ouvrage toutes les informations complémentaires nécessaires à ma parfaite compréhension du contenu des travaux et des difficultés et des risques potentiels que comportent ces prestations :

- 1) Remets, revêtu de ma signature, un bordereau de prix et un détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier de la consultation ;
- 2) M'engage à exécuter lesdits prestations dans le strict respect des termes de références et moyennant les prix que j'ai établi moi-même lesquels font ressortir :

Montant hors T.V.A..... (En lettres et en chiffres)

Le Département du Développement Durable et le PNUD se libèrent des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte bancaire ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à..... (Localité), Sous le numéro..... RIB

Fait à.....le.....

Signature du concurrent et Cachet